

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2015/2512(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens		
Sujet 6.10.01 Politique étrangère et diplomatique commune 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Italie Inde		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
14/01/2015	Débat en plénière		
15/01/2015	Résultat du vote au parlement		
15/01/2015	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0013/2015</a>	Résumé
15/01/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2512(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0006/2015</a>	12/01/2015	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0009/2015</a>	12/01/2015	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0010/2015</a>	12/01/2015	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0015/2015</a>	12/01/2015	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0016/2015</a>	12/01/2015	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0017/2015</a>	12/01/2015	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B8-0006/2015</a>	12/01/2015		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0013/2015</a>	15/01/2015	EP	Résumé

## Résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens

---

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle que le 15 février 2012, le navire Enrica Lexie, de la marine marchande italienne, qui se rendait de Singapour à Djibouti, a croisé la route du chalutier St Anthony au large des côtes de l'État indien du Kérala. À bord, se trouvaient 6 fusiliers marins italiens (les «marò») pour en assurer la protection contre d'éventuels actes de piraterie. Craignant une attaque de pirates, des coups de feu de semonce ont été tirés en direction du navire qui s'approchait et deux pêcheurs indiens y ont tragiquement trouvé la mort;

Depuis, les membres des forces de l'ordre indiennes ont arraisonné le navire, confisqué les armes des fusiliers marins et arrêté 2 fusiliers italiens, créant une tension diplomatique considérable entre les deux pays.

Le Parlement se dit vivement préoccupé par le maintien en détention, sans mise en accusation, des fusiliers marins italiens et insiste sur la nécessité de leur rapatriement. Il souligne que la lenteur extrême de la procédure et les restrictions imposées à la liberté de mouvement des fusiliers marins sont inacceptables et constituent une grave atteinte aux droits de l'homme de ces derniers.

Dans ce contexte, le Parlement encourage la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les fusiliers italiens afin de parvenir rapidement au règlement satisfaisant de cette affaire.

Il rappelle enfin que la sauvegarde des droits et de la sécurité des citoyens de l'Union dans les pays tiers reste du ressort des représentations diplomatiques de l'Union.